

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉGLEMENTATION DE STATIONNEMENT

LE 13 OCTOBRE 2017 DE 7H À 19H

DANS LE CADRE DE « LA RÉGION À DOMICILE »

LE GOSIER, 13 OCTOBRE 2017 — Jean-Pierre DUPONT, Maire du Gosier, informe la population que dans le cadre de la manifestation « La région à domicile », le stationnement sera réglementé comme suit :

Le 13 octobre 2017 de 7h à 19h rue Simon Radegonde – Bourg du Gosier :

- Le stationnement sera interdit sur les parkings en contre-bas de la Banque postale et au dessus du boudrome de la Datcha ;
- Seuls les véhicules affectés à l'organisation de la manifestation seront autorisés à stationner.

Les contrevenants aux dispositions de l'arrêté n°2017-1413 seront sanctionnés et poursuivis conformément aux lois en vigueur.